



# Communiqué de presse



Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 21 janvier 2020

Objet : \_\_\_\_\_ **Soutient aux jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance**

## **Le Département, le groupe Partnaire et le groupe La Poste offrent à huit jeunes majeurs la possibilité de passer gratuitement leur permis de conduire**

**Mardi 21 janvier, Marc Gaudet, président du conseil départemental du Loiret, Ludovic Provost, délégué régional du groupe La Poste, et Catherine Tribalat, secrétaire générale du Groupe Partnaire, ont signé une convention de mécénat. L'objectif : offrir à huit jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance la possibilité de passer gratuitement leur permis de conduire.**

Ces huit jeunes, choisis pour leur mérite, bénéficieront ainsi d'un coup de pouce indispensable à l'heure d'entrer dans leur vie d'adulte. Ils passeront leur permis au sein des deux auto-écoles solidaires du Loiret : Respire à Saint-Jean-de-la-Ruelle et l'Alpej à Amilly.

Le groupe La Poste prendra financièrement en charge leur préparation et passage du code de la route, ce qui représente une aide 2 040 €.

Le groupe Partnaire leur offrira des heures de conduite, une aide qui s'élève à 12 650 €.

Ce nouveau partenariat a pu devenir réalité grâce à la politique de mécénat mise en place par le Département. Dans ce cadre, la collectivité lance un nouvel appel aux entreprises, afin de permettre à d'autres jeunes de bénéficier d'une telle aide aux permis de conduire, sésame indispensable pour trouver un emploi.

Pour rappel, chaque année, 200 jeunes mineurs relevant du Département ont 18 ans.

**Contact presse :**

Stéphanie Cachinero

02 38 25 43 38

stephanie.cachinero@loiret.fr